



Mon assureur ne veut pas participer a un reunion important

Par **diax**, le **16/11/2012** à **07:22**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement a Saint-Malo, je fait faire une deuxieme assurance pour l'immeuble en global avec la meme societe d'assurance. Quand je suis devenue propriétaire d'un appartement a Paris je suis rester avec la meme agence a Saint-Malo.

Maintenant j'ai un sinistre a Paris. Prochainement il y a un important reunion avec: l'expert, le syndic, l'assurance du syndic, 2 voisins avec leur assurances. Mais mon assureur refuse sa participaptin a ce reunion. Le francais est pas ma langue maternel, je ne connais rien des lois, habitute, maniere de travail des assurances. Donc je ne vois pas comme je peut etre present a ce reunion sans support professionelle.

Quand ont assure et profite des bien assurer a 500 km selon ma comprehension il faut aussi accepter des frais de deplacement.

La date de cette reunion est connue depuis le 30.10. La reunion sera le 10.12.12. donc assez de temps de se organiser - si ont le veut.

Ques que peu je faire?

Je vous remercie de votre reponse.

Salutations

Diax

Par **chaber**, le **16/11/2012** à **07:31**

bonjour

Quelle est la nature de votre sinistre?

Votre assureur est-il concerné? Si oui, un expert peut être missionné.

Peu d'agents se déplacent pour une expertise car souvent ils ne sont pas gestionnaires des sinistres mais de simples vendeurs.

Par **diax**, le **16/11/2012** à **07:46**

C'est un sinistre d'eau. Je ne suis pas responsable ça est sûr. Un expert a été nommé. Mon assurance refuse la participation de la réunion avec l'expert nommé, syndique, assurance syndique, voisine (2?) et leurs assurances. Tout le monde sera la soif mon agent. Agence à Saint-Malo - Sinistre à Paris. Appartement sous vente - donc des frais et un arrêt de contrat à cause de la vente - Mais quand on accepte gagner avec des contrats à Paris je pense il faut aussi accepter d'aider ces clients en cas de sinistre. Je ne suis pas français, le français juridique et en pire d'assureur est incompréhensible. J'espère que j'ai bien répondu à votre question. diax

Par **chaber**, le **16/11/2012** à **09:57**

le principal est que votre assureur ait désigné un expert pour assister à cette réunion